

Thomas Piketty est directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales et professeur à l'École d'économie de Paris / Paris School of Economics. Il co-dirige le World Inequality Lab et la World Inequality Database.

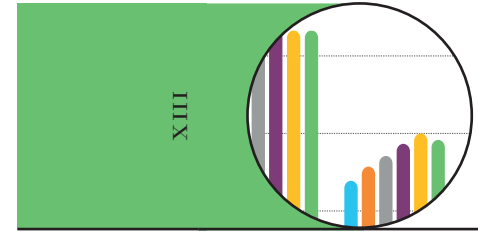
CONFÉRENCE EUGÈNE FLEISCHMANN XIII

«Il n'y aura pas d'issue à la crise du réchauffement climatique sans une réduction drastique des inégalités et sans un nouveau système économique radicalement différent du système capitaliste actuel.»

Dans cette conférence inédite, Thomas Piketty présente une synthèse de ses recherches historiques et comparatives sur les inégalités. Abordant des thèmes aussi variés que l'éducation, l'héritage, la crise climatique, la taxation des richesses ou les inégalités de genre, il bat en brèche l'idée qu'il pourrait exister des inégalités naturelles et montre que la marche vers l'égalité se construit toujours par des luttes politique et sociales.

Thomas PIKETTY

Thomas PIKETTY



10 €

Nature, culture et inégalités

Nature, culture et inégalités

Une perspective comparative et historique

La Société d'ethnologie invite chaque année une personnalité scientifique à prononcer une conférence publique sur un sujet relevant de son domaine académique. Ces conférences sont publiées sous la forme d'ouvrages courts et vivants qui proposent un regard sur les questions de notre temps à partir des possibilités ouvertes par la diversité de l'expérience humaine.

 Société d'ethnologie

Nature, culture et inégalités

CONFÉRENCE PRONONCÉE

LE 18 MARS 2022

CONFÉRENCE EUGÈNE FLEISCHMANN

XIII

*Nature, culture
et inégalités*

Une perspective comparative et historique

par

THOMAS PIKETTY



NANTERRE

Société d'ethnologie

2023

*Y a-t-il des inégalités naturelles ?
La longue marche vers l'égalité*

Les régimes inégalitaires – c'est-à-dire la structure et le niveau des inégalités socio-économiques dans les différentes sociétés, ainsi que leur évolution dans le temps – sont d'une diversité extraordinaire¹. Pour comprendre ce phénomène, l'Histoire et les cultures humaines jouent un rôle central. En effet, ces inégalités se rattachent à des trajectoires socio-économiques, politiques, culturelles, civilisationnelles ou religieuses bien distinctes. C'est la culture au sens large – et, peut-être plus encore que la culture, les mobilisations collectives politiques – qui permet de rendre compte de la diversité, du niveau et de la structure des inégalités sociales que nous pouvons observer. À l'inverse, le poids des facteurs dits

1. Ce texte est la retranscription écrite d'une conférence donnée le 18 mars 2022 au musée du quai Branly – Jacques Chirac à l'invitation de la Société d'ethnologie.

«naturels» (les talents individuels, les dotations en ressources naturelles ou autres facteurs de ce type) est relativement limité.

L'exemple de la Suède, considéré comme l'un des pays les plus égalitaires du monde, est intéressant à cet égard : certains ont pu attribuer cet état de fait à des caractéristiques atemporelles du pays, à une culture qui aurait «par nature» le goût de l'égalité. En réalité, la Suède a pendant très longtemps été l'un des pays les plus inégalitaires d'Europe, avec une sophistication impressionnante dans l'organisation politique de son inégalité. Cette situation s'est transformée très rapidement au cours du second tiers du xx^e siècle dans le cadre d'une mobilisation politique et sociale, avec l'arrivée au pouvoir du parti social-démocrate au début des années 1930. Ce parti social-démocrate, qui a gouverné ensuite pendant un demi-siècle, a mis la capacité étatique suédoise au service d'un projet politique complètement différent du précédent.

La Suède représente en cela un cas intéressant pour se vacciner contre toute idée d'un déterminisme à long terme, qui serait

lié à des facteurs naturels ou même culturels et qui ferait que certaines sociétés seraient éternellement égalitaires tandis que d'autres (l'Inde, par exemple) seraient éternellement inégalitaires. Les constructions sociales, politiques, peuvent changer, et parfois beaucoup plus rapidement que ce que les observateurs contemporains imaginent – en particulier les gagnants du système, les groupes dominants qui, évidemment, ont toujours tendance à naturaliser les inégalités, à les présenter comme éternelles et à mettre en garde contre tout changement qui risquerait de menacer cette délicieuse harmonie. La réalité est beaucoup plus mouvante, en perpétuelle reconstruction : elle est le fruit de rapports de force, de compromis institutionnels et de bifurcations inachevées.

Mais, au-delà de cette très grande diversité des régimes inégalitaires, on observe cependant un mouvement de fond au cours des derniers siècles : une tendance vers davantage d'égalité sociale. Il s'agit certes d'une marche située historiquement, qui n'a pas commencé au Néolithique ou au Moyen Âge par

exemple: elle s'inscrit dans une histoire bien particulière qui s'ouvre en 1789 – ou disons à la fin du XVIII^e siècle – et qui conduit vers une égalité politique et socio-économique plus importante.

Cette marche limitée vers l'égalité est un processus hésitant, chaotique, dans lequel le conflit social joue un rôle extrêmement fort. Elle met par ailleurs en jeu des formes d'apprentissage collectif. Dans *Capital et idéologie* (2019), j'ai insisté sur le thème de l'apprentissage collectif des institutions justes, notamment autour de la question des frontières: quels sont les contours de la communauté à laquelle on se rattache? Quelle est la façon d'organiser le pouvoir politique, le régime politique, à l'intérieur de cette communauté? Il en va de même pour la propriété: quelles sont les règles collectives définissant les limites, l'étendue des droits de propriété? Qu'a-t-on le droit de posséder? Qu'est-ce que cela signifie d'être propriétaire?

Sur ces deux questions centrales – la frontière et la propriété – se jouent donc des conflits, des déplacements dans lesquels

chaque pays tente d'apprendre de sa propre trajectoire, en oubliant souvent un peu trop celle des autres d'ailleurs. Chaque pays se trouve dans cette trajectoire d'apprentissage qui, dans le long terme, tend plutôt à conduire à davantage d'égalité, même si c'est de façon hésitante et même si ce mouvement général est ponctué par de multiples phases de régression.

Enfin, au-delà de cette diversité des régimes inégalitaires et de cette marche limitée vers l'égalité, il ne faut pas oublier un autre type de relation entre nature, culture et inégalités, que je souhaiterais interroger ici et par lequel je conclurai ce texte: la destruction de la nature, de la biodiversité, le réchauffement climatique et les émissions carbone. Dans les décennies qui viennent, cette question occupera un rôle de plus en plus central. Elle pourra peut-être conduire à un besoin d'égalité encore plus fort que ce qu'on a pu voir récemment: il n'y aura pas d'issue à la crise du réchauffement climatique, il n'y aura pas de réconciliation possible entre l'homme et la nature, sans une réduction draïstique des

inégalités et sans un nouveau système économique radicalement différent du système capitaliste actuel. Je parle de «socialisme participatif, démocratique et écologique» pour décrire ce système, mais on peut bien sûr inventer d'autres mots – et on en inventera sans doute. En tout état de cause, je pense qu'il est impératif, si l'on veut faire face à ces défis, de rouvrir la discussion sur ce changement de système économique et sur son évolution à long terme.

L'évolution des inégalités et des régimes inégalitaires

Les éléments que je vais présenter ici proviennent pour partie d'*Une brève histoire de l'égalité*, paru en 2021, et pour partie de la World Inequality Database (dont est issu le *Rapport sur les inégalités mondiales 2022*). Cette base de données sur les inégalités mondiales, fruit d'un travail collectif, s'appuie sur les recherches de plus d'une centaine de chercheurs internationaux. Elle a permis de collecter des données historiques éclairant

l'évolution des répartitions de revenus ou de patrimoine sur de longues périodes – parfois plus de trois siècles.

Ce domaine de recherche sur les inégalités connaît lui-même une très longue histoire et je ne fais que prendre la suite de travaux beaucoup plus anciens. On pourrait citer Fernand Braudel, Ernest Labrousse, Adeline Daumard, François Simiand, Christian Baudelot, Gilles Postel-Vinay et bien d'autres. Il existe une grande tradition française d'historiens, de sociologues, d'économistes qui, depuis le début du xx^e siècle, ont essayé de collecter des données sur les salaires, les revenus, les profits, les parcelles, les successions. J'ai eu la chance de commencer à travailler à une époque où la numérisation de ces données rendait beaucoup plus facile l'accumulation du savoir. C'est d'ailleurs ce qui frappe quand on relit les travaux de Labrousse ou de Daumard: les opérations de collecte des données se faisaient à la main et occupaient souvent toute la place. Il fallait rassembler des données successorales dans les archives parisiennes, provinciales, sur des fiches

cartonnées. Cela représentait un travail considérable, qui malheureusement laissait peu de traces utilisables par le chercheur suivant. Cette histoire dite «sérielle» a disparu en partie parce que l'organisation et la description de la collecte elle-même prenaient une large part de l'énergie du chercheur, parfois au détriment de l'histoire qui allait avec. Évidemment, il est beaucoup plus simple de réaliser ce travail de collecte aujourd'hui, à une échelle comparative plus vaste et dans une logique directement cumulative.

Par ailleurs le fait d'intégrer explicitement le xx^e siècle dans la longue durée étudiée (ce qui n'était pas le cas de la première vague d'histoire sérielle, qui était centrée sur les xviii^e et xix^e siècles) oblige à mettre l'histoire, et en particulier la politique, au cœur de l'analyse. Quand on s'intéresse au xviii^e siècle ou même au xix^e siècle, on peut plus ou moins imaginer – à tort selon moi – des tendances très lourdes, indépendantes des évolutions politiques. Mais pour le xx^e siècle, tout vous prend à la figure instantanément, sitôt que vous dessinez une courbe avec des salaires,

des revenus, des patrimoines: la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale, la Libération, Mai 68, etc. On est obligé de faire immédiatement de l'histoire politique pour expliquer ces ruptures que l'on a sous les yeux. Je précise d'emblée que je fais ici référence à la dimension constructive et collective de l'histoire politique. Contrairement à ce qu'affirment certains, ce ne sont pas les guerres en tant que telles, ni les événements catastrophiques comme la grande peste, qui produisent l'égalité. Dans le cas de la Révolution française, les guerres ont même plutôt étouffé la révolution. Dans beaucoup de pays, la Première et la Seconde Guerre mondiale ont eu relativement peu d'effets en matière d'égalité: tout dépend des constructions et des débouchés qui se mettent en place. Ce sont bien davantage les mobilisations politiques et syndicales qui ont fait bouger les lignes, comme en Suède, où les deux conflits mondiaux comptent peu. Aux États-Unis, c'est davantage la crise des années 1930 que la Première Guerre mondiale qui a joué un rôle dans la mise en œuvre des politiques

publiques. Les véritables forces de changement, nous le verrons, sont la mobilisation sociale et politique, ainsi que la capacité à construire des débouchés institutionnels nouveaux.

J'ai donc eu la chance de commencer mes recherches dans ce contexte intellectuel, avec des réseaux internationaux de chercheurs, comme ceux qui ont contribué à la World Inequality Database. Cela m'a permis d'élargir la focale comparative et historique et de constater à la fois la très grande diversité des régimes inégalitaires et la marche limitée vers l'égalité dont je parlais plus haut. Afin de donner une première idée de la diversité des régimes d'inégalité qui peuvent exister au niveau mondial, je vais commencer par présenter quelques résultats en prenant un critère très simple : la répartition du revenu. Ensuite, je m'attarderai sur la répartition du patrimoine. Précisons d'emblée ce qui distingue ces deux termes : le revenu est ce qu'on gagne au cours d'une année et il peut provenir des revenus de son travail ou de son patrimoine (loyer, intérêts, dividendes, etc.) ; le

patrimoine est ce qu'on possède (logements, biens professionnels, titres financiers, etc.), et il est toujours réparti de façon beaucoup plus inégalitaire que le revenu. La détention du capital détermine en outre la structure des relations de pouvoir : c'est vrai évidemment pour la possession des biens professionnels et des moyens de production, et cela l'est également pour la détention du logement et du cadre de reproduction de la vie privée et familiale comme pour la possession de l'État et de la puissance publique au travers de la dette publique, suivant des modalités différentes.

Les inégalités de revenus

Commençons donc par le revenu. On dispose là d'un indicateur relativement simple : la part des 10 % des revenus les plus élevés dans le revenu total. Par définition, dans une société parfaitement égalitaire, cette part devrait être égale à 10 % du revenu total, car ils représentent 10 % de la population. Dans une société parfaitement inégalitaire, ces 10 %

Fig. 1 — Part de revenu des 10 % du haut dans le monde, 2022.

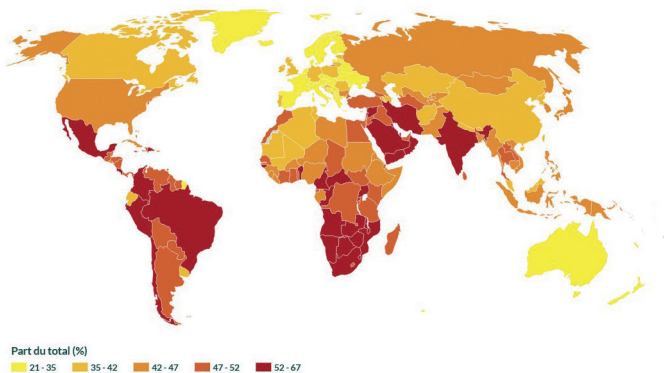
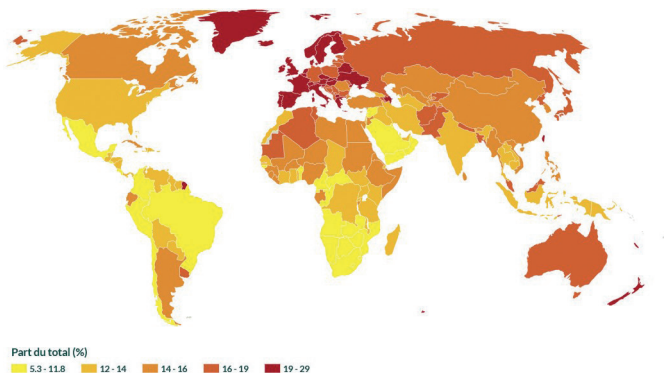


Fig. 2 — Part de revenu des 50 % du bas dans le monde, 2022.



les plus riches accaparaient tous les revenus et leur part du revenu total devrait donc atteindre 100 %. Naturellement, la réalité se situe toujours entre les deux. Comme on peut l'observer sur la figure 1, les niveaux les plus bas (de 20 à 30 %) se trouvent en Europe du Nord et les plus élevés en Afrique du Sud, avec une part qui monte à 70 %. Cela donne un premier aperçu de ces variations considérables des niveaux d'inégalités sur la planète.

Si on essaie, à vol d'oiseau, de savoir quelles sont les zones les plus égalitaires et inégalitaires du monde, on constatera d'abord beaucoup de variations, parfois à l'intérieur d'une même région: en Amérique latine, l'Argentine va être moins inégalitaire que le Brésil ou le Chili, par exemple, en lien avec l'histoire socio-politique du pays et le début de construction d'un État social sous le péronisme plus conséquent que chez ses voisins. Néanmoins, certaines régions sont, dans l'ensemble, davantage marquées par ces inégalités: l'Afrique du Sud, avec un héritage lié à l'apartheid, et l'Afrique australe en général; l'Amérique latine dans son ensemble est très

marquée par des inégalités de propriétés, liées à la colonisation espagnole et aux régimes politiques qui ont suivi; l'Amérique du Nord porte également la trace d'inégalités raciales spécifiques. De façon générale, l'héritage colonial est toujours très marqué dans les structures des inégalités. Il y a également des zones comme le Moyen-Orient où les très fortes inégalités ne sont pas liées à un passé d'inégalités raciales ou coloniales, mais davantage à une réalité moderne, notamment la rente pétrolière qui se transforme en rente financière, extrêmement concentrée dans sa répartition. Dans la carte actuelle des inégalités, il y a donc un mélange d'ancien et de moderne, avec des logiques différentes qui s'imbriquent.

Cet indicateur est encore plus frappant vu du bas : quelle est la part des 50 % les plus pauvres dans le revenu national total (fig. 2)? Là encore, il faut avoir à l'esprit les ordres de grandeur. Si on avait une société parfaitement égalitaire, les 50 % les plus pauvres devraient avoir 50 % du revenu total. À l'inverse, si on avait une société complètement inégalitaire, ils ne devraient rien avoir. Dans les faits, ce

chiffre s'élève à 5 ou 6 % dans les pays les plus inégalitaires (l'Afrique du Sud, par exemple), et à 20 ou 25 % dans les pays les plus égalitaires (à nouveau l'Europe du Nord). Cela n'atteint jamais les 50 %. Lorsqu'on dit que cette part reçoit 25 % du revenu total, cela signifie que le revenu moyen des 50 % les plus pauvres est à peu près égal à la moitié du revenu moyen national. Il y a certes des inégalités, mais elles sont plus faibles que lorsque ce chiffre représente 5 % du revenu total, où le revenu moyen de cette population représente alors un dixième du revenu moyen national.

De façon générale, il faut ici encore retenir la très grande diversité des situations. En ne prenant en compte que le produit intérieur brut (PIB) d'un pays ou son revenu national moyen, on rate complètement la réalité des conditions de vie de groupes sociaux considérables à l'intérieur de cette société puisque, pour un même revenu moyen observé, la part du revenu des 50 % les plus pauvres²

2. Dans la base de données *wid.world*, il est bien sûr possible d'affiner la recherche, centile par centile, millime par millime. Je présente ici les indicateurs les plus globaux.

peut varier d'un facteur allant de 1 à 5 selon le modèle de répartition des revenus (de 5 % du revenu total en Afrique du Sud à 25 % en Suède, si l'on veut simplifier). Quand on s'intéresse à l'évolution de la pauvreté, on manquera donc énormément de choses si l'on regarde uniquement le revenu moyen dans sa globalité.

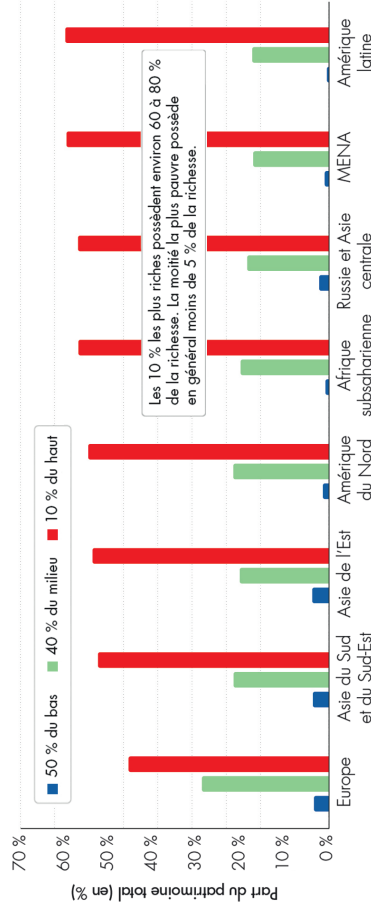
Il est impossible de rendre compte de cette diversité des inégalités par des facteurs «naturels». On ne peut fonder cette répartition ni sur le talent individuel, les dons ou les tempéraments – il serait étonnant que la distribution de ces talents individuels soit à ce point variable selon les pays – ni sur les ressources naturelles des pays – il y a du pétrole au Moyen-Orient et en Norvège, avec des répartitions des revenus totalement différentes. De toute évidence, les institutions choisies par ces différentes sociétés, elles-mêmes produites par des histoires sociales, culturelles, politiques, idéologiques différentes, conduisent à des variations d'une ampleur considérable dans les niveaux d'inégalités.

Les inégalités de patrimoine

Ce que nous avons constaté pour la répartition du revenu s'applique tout autant à la répartition du patrimoine, à une nuance près, cependant, qu'il importe de préciser: la répartition de la propriété, du patrimoine immobilier, financier, professionnel, est toujours beaucoup plus concentrée que la répartition du revenu. Pour le revenu, la part des 10 % les plus riches s'étend entre 25 et 70 %, entre la Suède et l'Afrique du Sud. Pour le patrimoine, cette part des 10 % les plus riches se situe toujours entre 60 et 90 %. De l'autre côté, alors que la part des 50 % les plus pauvres allait de 5 à 25 % pour ce qui était du revenu, elle est ici toujours inférieure à 5 % (fig. 3).

En somme, les 50 % les plus pauvres ne possèdent jamais rien, ou presque. En Europe, et notamment en France, ils ne possèdent que 4 % du patrimoine total. C'est certes mieux que l'Amérique latine, où ce chiffre n'est que de 2 %, mais cela reste toutefois très faible pour la moitié de la population.

Fig. 3 — L'extrême concentration du capital : inégalités de patrimoine, par région du monde, 2021



Lecture : En Amérique latine, les 10 % les plus riches possèdent 77 % du patrimoine des ménages, contre 1 % pour les 50 % les plus pauvres. Le patrimoine net des ménages est égal à la somme des actifs financiers (par exemple logements et terrains) détenus par des individus, nets de leurs dettes.

Sources : viz2022.wid.world/methodology.

Il est important de garder ces données à l'esprit. En effet, lorsque l'on dresse ces panoramas mondiaux des inégalités, il y a très souvent une tendance en Europe – et en particulier en France – à s'extasier devant l'égalité qui règne dans nos contrées. Cela permet de remettre les choses en perspective: oui, il y a eu un mouvement historique vers l'égalité sensiblement plus fort en France et en Europe que dans les autres parties du monde, mais d'abord il ne s'est pas fait tout seul – ce mouvement s'est construit dans des luttes politiques et sociales considérables –, et ensuite il concerne surtout la répartition du revenu, qui a été effectivement un peu équilibrée en un siècle. Pour ce qui est de la répartition du patrimoine, les choses ont très peu évolué. Il y a un siècle, en France, la part des 50 % les plus pauvres était de 2 %, comme en Amérique latine aujourd'hui; elle s'élève désormais à 4 %, ce qui est certes un progrès, mais totalement insignifiant et qui ne change rien à la réalité générale: la propriété dans son ensemble (immobilière, financière, professionnelle) est extrêmement concentrée.

Si l'on se limitait au capital professionnel, aux moyens de production, le tableau serait d'ailleurs encore plus concentré. La part des 10 % du haut serait de 80, 90 % ou davantage et la part des 50 % du bas serait quasiment nulle. Le système social n'a jamais cessé d'être caractérisé par une concentration extrême du pouvoir économique. La redistribution de la propriété a eu un impact significatif sur l'inégalité séparant les 10 % les plus riches des 40 % suivants, mais n'a quasiment pas concerné les 50 % du bas.

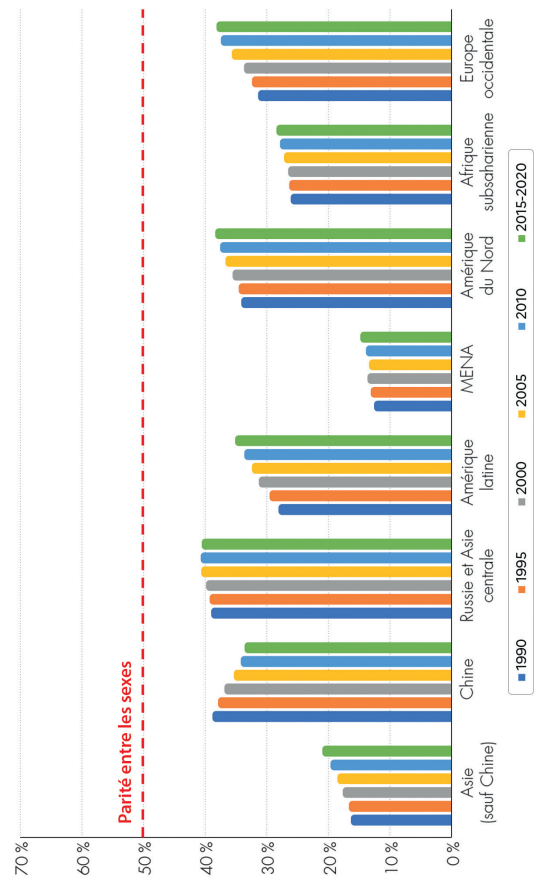
Les inégalités de genre

De façon générale, nous essayons, dans le cadre de la World Inequality Database, de développer des méthodes et des sources permettant d'obtenir des données qui soient aussi comparables que possible dans différentes parties du monde. Nous avons entamé ce travail avec les inégalités de revenu, puis de propriété; nous avons ensuite mis au point un indicateur assez simple sur les

inégalités de genre : la part des femmes dans le revenu total du travail (salaire, revenu d'activité non salariée). Si l'on avait une égalité parfaite, ce chiffre devrait être de 50 %. De fait, si l'on regarde les enquêtes sur le temps de travail, en incluant bien sûr le travail domestique, les femmes sont toujours au-delà des 50 %. Idéalement, leur part du revenu total devrait donc dépasser les 50 %. Mais en pratique, comme on le constate (fig. 4), on en reste encore très loin. Et s'il y a des progressions (en Europe, par exemple, cet indicateur est passé de 30 à 36 % au cours des dernières décennies, ce qui laisse tout de même 64 % pour les hommes), certains pays reculent : la Chine, qui avait des chiffres un peu plus élevés qu'ailleurs du fait de son héritage communiste, a tendance à régresser ces dernières décennies, notamment à cause de l'explosion des très hautes rémunérations, qui sont très masculines, en Chine comme ailleurs.

Ce type d'indicateur a le mérite de fournir une image plus juste de l'énormité des inégalités de genre sur le terrain économique par

Fig. 4 — Part de revenus du travail perçue par les femmes dans différentes régions du monde, 1990-2020.



Lecture : De 1990 à 2020, la part de revenus du travail perçue par les femmes en Amérique du Nord est passée de 34 % à 38 %.
Sources : *wir2022.wid.worldmethodology et Neef et Robilliard (2021).*

rapport à d'autres indicateurs qui ont tendance à euphémiser la réalité : on se contente trop souvent de regarder les écarts de salaire à poste donné alors que la question est justement que les hommes et les femmes n'ont absolument pas accès aux mêmes postes. Ici, on regarde vraiment leur part dans le revenu total. Évidemment, cela mêle beaucoup de facteurs différents : il y a une inégalité à poste donné, de l'ordre de 10 à 20 %, mais il y a aussi une inégalité sur le type de poste auquel on accède, le temps partiel subi, l'absence de femmes dans les postes les mieux rémunérés, l'absence de femmes dans les promotions, etc.

La France se situe actuellement autour de 35 % du revenu total pour les femmes et 65 % pour les hommes. Pour remettre les choses en perspective, la part des femmes était de 20 % en 1970, ce qui n'est pas très différent de la situation actuelle des pays en Asie du Sud, en Inde ou au Moyen-Orient. C'était une situation où les femmes étaient presque totalement exclues du système monétaire, du pouvoir d'achat. Il y a bien eu une évolution

à cet égard, même s'il ne faut pas en exagérer l'ampleur. Le patriarcat économique est intimement lié au développement du capitalisme, et le processus de sortie de ce système ne fait que commencer, même s'il est là encore très frappant de constater les très fortes variations entre pays et régions du monde, intimement liées à des processus socio-historiques et politiques différents.

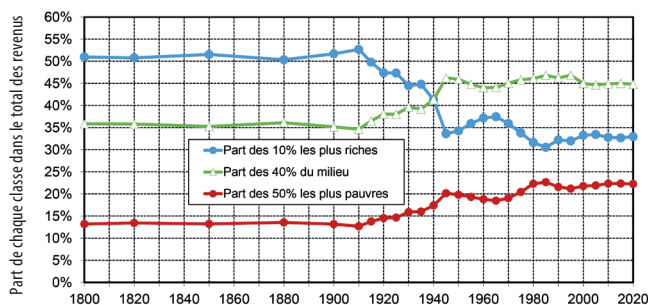
Une marche contrastée vers l'égalité en Europe

Je voudrais revenir aux questions d'évolution historique des inégalités. La France est l'un des pays sur lesquels on possède les données historiques les plus établies sur les revenus et, plus encore, sur les patrimoines, les propriétés. Cela est notamment dû au fait que la Révolution française a mis en place un système d'enregistrement des successions, des patrimoines, qui permet d'avoir dans les archives successorales des données inhabituellement riches remontant à la fin du XVIII^e siècle (fig. 5 et 6).

Et de fait, sur les revenus, on observe effectivement un mouvement vers davantage d'égalité au cours des deux derniers siècles, et surtout au cours du XX^e siècle. La part des 10 % les plus riches est passée de 50 % à 30, 35 %, tandis que la part des 50 % les plus pauvres est passée de 10 ou 15 % à 20, 25 %. Mais l'ampleur de ce mouvement reste tout de même à relativiser. En effet, comme nous l'avons vu, la part des 50 % les plus pauvres reste nettement inférieure à celle des 10 % les plus riches, alors même que les 50 % les plus pauvres sont, par définition, cinq fois plus nombreux.

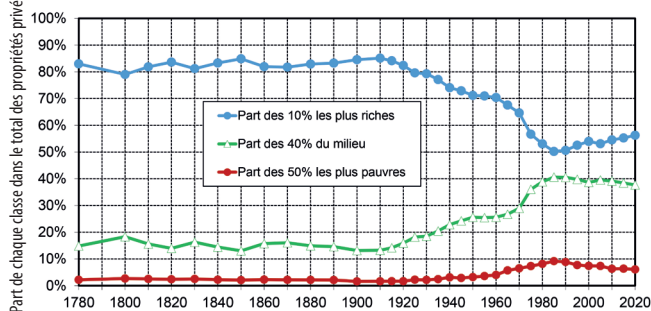
Le niveau d'inégalité est encore plus important pour ce qui a trait à la répartition de la propriété, et la marche vers l'égalité beaucoup plus limitée. Il faut certes noter une diminution sensible de la part des 10 % les plus riches dans la part des propriétés totales, passée de 80 ou 90 % jusqu'à la Première Guerre mondiale à 50 ou 60 % aujourd'hui, mais celle-ci a recommencé à augmenter depuis les années 1980. Il est donc important de reconnaître cette baisse à long terme,

Fig. 5 — La répartition des revenus en France, 1800-2020 :
le début d'un mouvement de long terme vers l'égalité ?



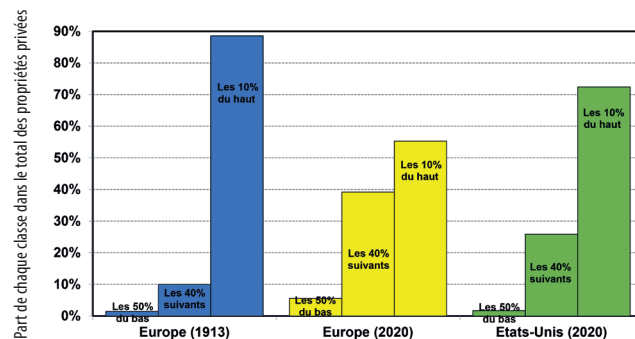
Lecture : La part des 10% les plus élevés dans le total des revenus, y compris revenus du travail (salaires, revenus d'activité non salariée, retraites, allocations chômage) et revenus du capital (profits, dividendes, intérêts, loyers, plus-values, etc.), se situait autour de 50% en France entre 1800 et 1910. La déconcentration des revenus commence à la suite des deux guerres mondiales et s'est faite à la fois au bénéfice des "classes populaires" (les 50% des revenus les plus bas) et des "classes moyennes" (les 40% du milieu), et au détriment des "classes supérieures" (les 10% les plus élevés). **Sources et séries :** voir piketty.pse.ens.fr/egalite

Fig. 6 — La répartition de la propriété en France, 1780-2020 :
l'émergence difficile d'une classe moyenne patrimoniale



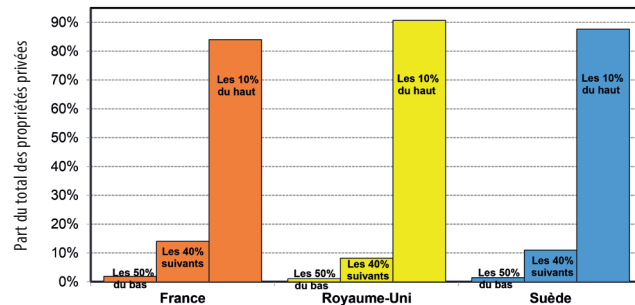
Lecture : La part des 10% les plus riches dans le total des propriétés privées (actifs immobiliers, professionnels et financiers, nets de dettes) était comprise entre 80% et 90% en France entre les années 1780 et 1910. La déconcentration des patrimoines commence à la suite de la Première Guerre mondiale et s'interrompt au début des années 1980. Elle s'est faite principalement au bénéfice des "classes moyennes patrimoniales" (les 40% du milieu), ici définies comme les groupes intermédiaires entre les "classes populaires" (les 50% les plus pauvres) et les "classes supérieures" (les 10% les plus riches). **Sources et séries :** voir piketty.pse.ens.fr/egalite

Fig. 7 — La persistance de l'hyper-concentration de la propriété



Lecture : La part des 10% les plus riches dans le total des propriétés privées atteignait 89% en Europe (moyenne Royaume-Uni-France-Suède) en 1913 (contre 1% pour les 50% les plus pauvres), 56% en Europe en 2020 (contre 6% pour les 50% les plus pauvres), et 72% aux États-Unis en 2020 (contre 2% pour les 50% les plus pauvres). **Sources et séries :** voir piketty.pse.ens.fr/egalite

Fig. 8 — L'inégalité patrimoniale extrême : les sociétés de propriétaires européennes à la Belle Époque (1880-1914)



Lecture : La part des 10% des patrimoines les plus élevés dans le total des propriétés privées (actifs immobiliers, professionnels et financiers, nets de dettes) était en moyenne de 84% en France entre 1880 et 1914 (contre 14% pour les 40% suivants et 2% pour les 50% les plus pauvres), 91% au Royaume-Uni (contre 8% et 1%) et 88% en Suède (contre 11% et 1%). **Sources et séries :** voir piketty.pse.ens.fr/egalite

mais sans en exagérer l'ampleur. Par ailleurs, cette diminution s'est faite essentiellement au bénéfice des 40 % suivants, ceux qui sont entre les 10 % les plus riches et les 50 % les plus pauvres. Les 50 % les plus pauvres, eux, n'ont quasiment pas bénéficié de la redistribution de la propriété sur deux siècles.

En Europe de l'Ouest (Allemagne, Royaume-Uni, France ou Suède), les évolutions sont assez proches : entre 1913 et 2020, on a tendu vers une concentration du patrimoine un peu moins extrême (fig. 7 et 8). La différence est simple, c'est l'émergence de ce que j'ai nommé la *classe moyenne patrimoniale*. Ces 40 %, qui ne sont ni les 10 % les plus riches ni les 50 % les plus pauvres, ne possédaient presque rien jusqu'en 1913 et étaient donc presque aussi pauvres que les 50 % les plus pauvres. Il n'y avait pas de classe moyenne. Aujourd'hui, ce groupe possède 40 % du patrimoine total et représente 40 % de la population : son patrimoine moyen est de l'ordre de 200 000 euros par adulte. Pour ces ménages, la médiane va être à 100 000 euros par adulte, mais ils peuvent posséder 100 000,

200 000, 300 000 ou 400 000 euros. Ce sont des personnes qui ne sont pas immensément riches mais qui sont loin d'être totalement pauvres, et qui d'ailleurs n'aiment pas être traitées comme telles. L'émergence d'un tel groupe est un événement – à la fois économique, social, politique – considérable, même si, du point de vue des 50 % les plus pauvres, l'accès au patrimoine reste quasiment nul.

En Europe, la situation se caractérise donc par la persistance d'une hyperconcentration de la propriété et par l'émergence d'une classe moyenne patrimoniale. On observe aux États-Unis une situation intermédiaire entre celle de l'Europe actuelle et celle de l'Europe d'avant la Première Guerre mondiale, avec un rétrécissement de la classe moyenne patrimoniale, qui était à peu près au niveau européen d'il y a 30 ou 40 ans, et qui commence à se réduire pour tendre plutôt vers les niveaux d'avant la Première Guerre mondiale.

De façon générale, l'histoire des inégalités dans les pays européens avant la Première Guerre mondiale est pleine d'enseignements. C'est une période très riche quand on fait une

comparaison avec la période actuelle, et elle m'a beaucoup marqué dans ma trajectoire de chercheur. Avec mes collègues et amis Gilles Postel-Vinay et Jean-Laurent Rosenthal, nous avons ainsi mis en évidence que le niveau de concentration de la propriété dans la France d'avant 1914 n'était pas très différent de celui du Royaume-Uni. C'est intéressant parce les discours politiques de la Troisième République faisaient sans cesse la comparaison avec le Royaume-Uni. Un des grands thèmes des élites – politiques, financières, républicaines – du centre consistait alors à dire: «Nous ne sommes pas du tout comme le Royaume-Uni. Nous sommes un pays égalitaire grâce à la Révolution française, et nous n'avons donc pas besoin de créer un impôt progressif sur les revenus ou les successions. C'est très utile pour un pays monarchique comme le Royaume-Uni, très inégalitaire, ou pour un pays très autoritaire comme la Prusse, mais nous qui avons déjà inventé à la fois la liberté et l'égalité, nous sommes déjà un pays de petits propriétaires et nous avons partagé la propriété foncière.» Certes, sauf

que d'abord la propriété avait été très peu partagée et, surtout, ce n'est plus vraiment la propriété foncière qui a de l'importance en 1913. Que la terre soit effectivement plus concentrée au Royaume-Uni était assez secondaire par rapport au fait que, du point de vue des portefeuilles financiers investis à l'époque dans le monde entier, ou du capital industriel, être une république plutôt qu'une monarchie ne modifiait pas vraiment l'accumulation et la concentration des fortunes. La France et le Royaume-Uni avaient un niveau presque aussi élevé. Cela m'a permis de mettre au jour, avec un siècle d'écart, l'hypocrisie d'une bonne partie des discours, et notamment ceux des économistes de l'époque, comme Paul Leroy-Baulieu et d'autres, qui insistaient lourdement sur la France comme nation de petits propriétaires.

Les données commençaient d'ailleurs à être utilisées à l'époque, puisque l'impôt sur les successions était devenu légèrement progressif par la loi de 1901. On constate ainsi qu'un changement de dispositif institutionnel et fiscal permet de produire de

l'information, du savoir, qui peut ensuite être mobilisé. Par exemple, Caillaux a pu affirmer à la tribune de la Chambre des députés, statistiques successorales à l'appui, que la France n'était pas un pays de petits propriétaires. Les données sont aussi utilisées pour créer l'impôt sur le revenu en 1914, même si son impact reste faible par rapport aux nouveaux défis auxquels le pays est confronté. De fait, la France est quasiment le dernier pays occidental à le mettre en place, avec la loi du 15 juillet 1914, que la majorité à la Chambre et au Sénat accepte de voter non pas pour investir dans des écoles mais pour financer la guerre contre l'Allemagne. C'est le seul facteur qui finit par débloquent la situation alors qu'un impôt progressif sur le revenu existe déjà depuis longtemps dans beaucoup de pays d'Europe du Nord, au Japon, au Royaume-Uni ou aux États-Unis. Le retard de la France s'explique en partie par cette autosatisfaction égalitaire consécutive à la Révolution française.

L'exemple suédois

Je voudrais m'attarder sur un autre cas intéressant: celui de la Suède, que l'on regarde aujourd'hui souvent comme un pays extrêmement égalitaire. Or, ce n'était pas du tout le cas au début du siècle dernier. Tous les pays européens étaient extrêmement inégalitaires, et la Suède se trouvait dans une situation intermédiaire entre la France et le Royaume-Uni. Mais dans le cas suédois, l'inégalité avait une structure spécifique. En France et au Royaume-Uni, l'empire colonial jouait un grand rôle: les actifs coloniaux, les actifs dans le reste du monde étaient une partie importante des très grandes fortunes. C'était beaucoup moins le cas en Suède évidemment, où d'autres facteurs, liés au système politique, concouraient à un puissant niveau d'inégalité.

De 1865 à 1910, la Suède avait un système censitaire particulièrement sophistiqué, avec un droit de vote censitaire maintenu jusqu'à la Première Guerre mondiale, ce qui est assez tardif par rapport à d'autres pays qui ont étendu le droit de vote, y compris

le Royaume-Uni, au cours du XIX^e siècle: en Suède, seuls les 20 % des hommes les plus riches pouvaient voter. Mais le système était encore plus fermé car, au sein de ces 20 % les plus riches, vous pouviez avoir de 1 à 100 droits de vote suivant votre degré de richesse. Plus vous étiez riche et plus vous aviez de voix. Mieux encore: s'il existait un plafond fixé à 100 votes pour les élections législatives, tel n'était pas le cas pour les élections municipales! En conséquence, dans plusieurs dizaines de communes suédoises, un seul électeur avait plus de 50 % des droits de vote, ce qui en faisait un dictateur à la légitimité démocratique parfaite. Le premier ministre du pays était d'ailleurs presque toujours un aristocrate qui, dans sa commune, possédait plus de 50 % des droits de vote.

Les entreprises et les personnes morales avaient également le droit de voter aux élections municipales jusqu'à la Première Guerre mondiale, en proportion du capital investi dans la commune et du niveau de leurs revenus. C'est une chose que les multinationales d'aujourd'hui aimeraient beaucoup avoir;

elles trouvent parfois d'autres façons d'obtenir le même résultat, mais le fait même qu'elles n'osent pas le demander montre un changement significatif.

Le fait que la Suède ait connu jusqu'à la Première Guerre mondiale un système politique de cette nature montre l'imagination des sociétés humaines – des groupes dominants, en l'occurrence – pour structurer les droits d'une façon qui leur permette de conserver le pouvoir. Mais cela illustre aussi l'absence de tout déterminisme national ou culturel sur le niveau d'inégalité, car le pays va ensuite très rapidement se transformer.

Au début du XX^e siècle, la Suède se trouve prise dans une contradiction entre ce régime politique qui sacralise la propriété et une classe ouvrière qui, pour des raisons historiques, religieuses, etc., est très alphabétisée par rapport à d'autres pays européens. Les syndicats suédois et le jeune parti social-démocrate s'appuient sur une conviction forte: les propriétaires ont poussé leurs avantages un peu trop loin et il va falloir procéder à un rééquilibrage. Et de fait, une

mobilisation extrêmement forte va permettre d'obtenir le suffrage universel en 1920; le parti social-démocrate prendra ensuite le pouvoir par les urnes dès 1932 et le conservera presque sans discontinuer jusqu'aux années 1990-2000.

Depuis, les choses se sont compliquées et le pays est beaucoup moins avant-gardiste sur le plan fiscal, en partie du fait du refus de réelles coopérations internationales, et plus généralement sur le plan du dépassement du capitalisme. Mais entre 1930 et 1980, les sociaux-démocrates ont mis la capacité étatique au service d'un projet politique radicalement différent de celui qui avait cours précédemment. Ils ont utilisé les registres permettant de mesurer les revenus et les patrimoines non plus pour distribuer des droits de vote en fonction de la richesse mais pour faire payer des impôts progressifs, afin de financer un accès à l'éducation et à la santé qui, sans être parfait, contrastait beaucoup par rapport aux périodes précédentes. Cela représente un niveau d'égalité supérieur à tout ce qu'on a pu voir ailleurs et cela s'est

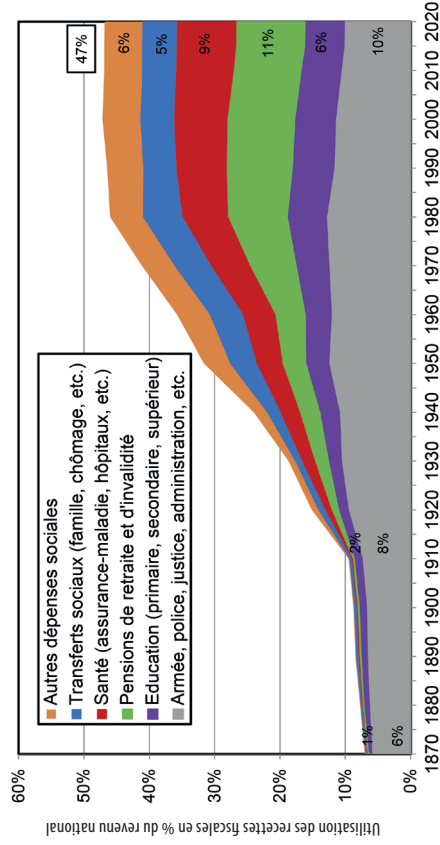
fait en quelques décennies, de façon relativement pacifique, mais avec des mobilisations sociales et politiques extrêmement fortes.

Cet exemple est intéressant parce qu'il montre qu'un pays n'est jamais inégalitaire ou égalitaire par nature. Tout dépend de qui contrôle l'État et dans quel but. On a là une trajectoire historique qui éloigne toute perspective déterministe sur ces questions.

*La montée de l'État social:
l'exemple des dépenses d'éducation*

En Europe, l'un des facteurs les plus importants pour comprendre l'évolution vers plus d'égalité au cours du xx^e siècle a été la montée de l'État social. Là encore, si les situations nationales sont bien entendu diverses, la tendance reste relativement partagée en Europe de l'Ouest (Royaume-Uni, France, Allemagne, Suède). Jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'État prélevait moins de 10 % du revenu national, essentiellement pour faire régner l'ordre, pour faire respecter le droit

Fig. 9 — La montée de l'État social en Europe, 1870-2020



Lecture : En 2020, les recettes fiscales représentaient 47 % du revenu national en moyenne en Europe occidentale et étaient dépensées comme suit : 10 % du revenu national pour les dépenses régaliennes (armée, police, justice, administration générale, infrastructures de base : routes, etc.) ; 6 % pour l'éducation ; 11 % pour les retraites ; 9 % pour la santé ; 5 % pour les transferts sociaux (hors retraites) ; 6 % pour les autres dépenses sociales (logement, etc.). Avant 1914, les dépenses régaliennes absorbaient la quasi-totalité des recettes fiscales. **Note :** L'évolution indiquée ici est la moyenne Allemagne-France-Royaume-Uni-Suède. **Sources et séries :** voir piketty.pse.ens.fr/regalite

de propriété, pour financer la police et la justice, et enfin pour avoir une capacité de projection extérieure en lien avec l'expansion coloniale. Les dépenses non régaliennes étaient réduites au strict minimum. Après 1918, on assiste au début d'un mouvement qui conduira à des niveaux bien supérieurs de recettes fiscales : ils se sont stabilisés depuis une trentaine d'années autour de 45 % du revenu national dans ces quatre pays européens (fig. 9).

Prenons l'exemple de l'éducation, qui est sans doute l'un des facteurs les plus importants d'égalisation. En un siècle, les dépenses publiques d'éducation ont été multipliées par 10, en pourcentage du revenu national. Avant la Première Guerre mondiale, elles s'élevaient à moins de 0,5 % du revenu national : le système était extrêmement stratifié et seule une toute petite minorité pouvait poursuivre ses études au-delà du premier cycle. Le primaire lui-même était très mal doté par rapport au secondaire et au supérieur. Aujourd'hui, la moyenne pour ces pays s'élève à 6 % du revenu national.

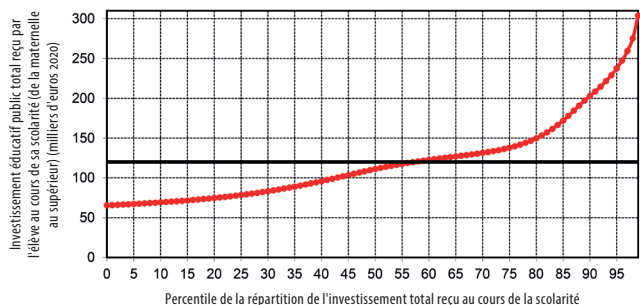
Cette hausse des dépenses d'éducation a représenté un facteur d'émancipation individuelle, d'égalisation, de prospérité, provoquant à la fois une réduction des inégalités et un accroissement de la productivité et du niveau de vie. Nous y sommes tellement habitués que nous l'oublions parfois: cette évolution considérable a joué un rôle central dans cette marche, limitée mais réelle, vers l'égalité que j'ai décrite plus haut. Cependant, pour nuancer mon propos, il faut noter que cette dépense éducative stagne depuis les années 1980-1990, ce qui est très paradoxal étant donné que l'accès à l'enseignement supérieur, lui, n'a pas du tout stagné durant cette période: d'à peine 20 % d'une classe d'âge dans les années 1980, on est passés à 60 % aujourd'hui. Concrètement, cela signifie que l'investissement par étudiant diminue. En France, nous constatons malheureusement cette baisse de l'investissement par étudiant ces quinze dernières années, notamment dans les filières les moins bien dotées à l'université.

Cette situation – assez paradoxale et qui tranche par rapport à l'évolution séculaire –

trouve ses racines dans un système de croyances politiques qui estime, depuis les années 1980-1990, que le niveau global de dépense publique, de prélèvement fiscal, par rapport au revenu national doit absolument être stabilisé. Dès lors que la part de la santé et des retraites augmente – pas suffisamment par rapport aux besoins, d'ailleurs, mais tout de même un peu –, d'autres dépenses sont comprimées, ce qui est le cas à long terme pour l'éducation. Une expansion de la taille de l'État social pourrait résoudre ces contradictions, mais cela demanderait de nouvelles étapes dans la justice fiscale et dans la progressivité du prélèvement, à l'échelle nationale et internationale.

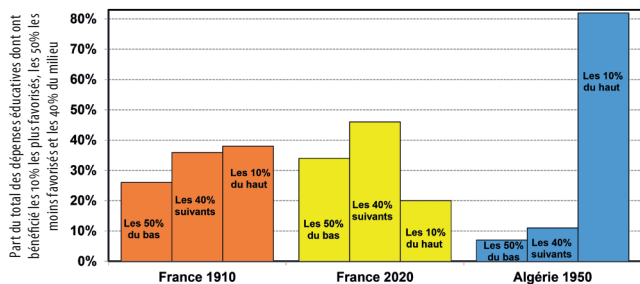
Par ailleurs, s'il y a bien eu une évolution vers davantage d'égalité dans la répartition de l'investissement éducatif, il ne faut pas non plus idéaliser les choses. Examinons l'inégalité de l'investissement éducatif en France (fig. 10). Ces données concernent les générations qui finissent leurs études aujourd'hui, qui ont atteint 20 ans en 2020. Dans le graphique, toutes les personnes nées en 2000 en

Fig. 10 — L'inégalité de l'investissement éducatif en France



Lecture : L'investissement éducatif public total dont aurait bénéficié au cours de l'ensemble de leur scolarité (de la maternelle au supérieur) les élèves de la génération atteignant 20 ans en 2020 se monte en moyenne à environ 120 k€ (soit approximativement 15 années de scolarité pour un coût moyen de 8 k€ par an). Au sein de cette génération, les 10 % des élèves ayant bénéficié de l'investissement public le plus faible ont reçu environ 65-70 k€, alors que les 10 % ayant bénéficié de l'investissement public le plus important ont reçu entre 200 k€ et 300 k€. **Note :** les coûts moyens par filière et par année de scolarité s'échelonnent dans le système français en 2015-2020 entre 5-6 k€ dans la maternelle-primaire, 8-10 k€ dans le secondaire, 9-10 k€ à l'université et 15-16 k€ dans les classes préparatoires aux grandes écoles. **Sources et séries :** voir piketty.pse.ens.fr/egalite

Fig. 11 — Des colonies pour les colons : l'inégalité de l'investissement éducatif en perspective historique



Lecture : En Algérie en 1950, les 10 % de la population bénéficiant de l'investissement éducatif primaire, secondaire et supérieur le plus important (en pratique les enfants de colons) bénéficiaient de 82 % de la dépense éducative totale. Par comparaison, la part de la dépense éducative totale allant aux 10 % bénéficiant de l'investissement éducatif le plus important était de 38 % en France en 1910 et de 20 % en 2020 (ce qui reste tout de même deux fois plus élevé que leur part dans la population). **Sources et séries :** voir piketty.pse.ens.fr/egalite

France ont été rangées suivant l'ampleur de la dépense éducative dont ils ont bénéficié de la maternelle jusqu'au supérieur. Pour résumer, ceux qui reçoivent le plus de dépense publique éducative – de l'ordre de 250 000 ou 300 000 euros par tête sur toute leur carrière éducative – sont ceux qui feront des filières longues très bien financées – typiquement, des classes préparatoires et des grandes écoles. Les personnes tout en bas du graphique sont celles qui quittent le système scolaire à 16 ou 17 ans : elles n'auront reçu que les dépenses liées au primaire et au secondaire. Enfin, les personnes situées au milieu auront suivi des filières universitaires mal dotées, comme des licences en sciences humaines.

Les personnes les moins bien dotées auront donc reçu 60 000 à 70 000 euros de dépense éducative, tandis que les mieux dotées auront reçu 250 000 ou 300 000 euros, et celles au milieu autour de 100 000 euros. En somme, sur les dépenses publiques, on constate un écart de 200 000 euros entre ceux qui reçoivent le moins et ceux qui reçoivent le plus. Pas de chance, ceux qui reçoivent le plus

ont tendance à avoir des origines sociales plus favorisées que les autres. Dès lors, *de facto*, la dépense publique renforce les inégalités initiales de façon assez considérable. Cet écart de 200 000 euros est de l'ordre de l'héritage moyen : c'est comme si les classes les plus favorisées recevaient un héritage moyen supplémentaire, mais donné, celui-ci, par la puissance publique.

Ceci pour dire que cette expansion éducative est une réalité dans le long terme, mais qui appelle deux nuances : les inégalités restent considérables, et ces dépenses sont beaucoup moins fortes que par le passé. J'en reviens toujours à ce paradoxe : nos sociétés restent extrêmement inégalitaires mais en même temps, à la suite de luttes politiques, d'évolutions historiques, elles ont connu une évolution vers plus d'égalité. Ce que j'ai montré sur la répartition du revenu et du patrimoine est valable ici sur la répartition de la dépense éducative (fig. 11). Aujourd'hui, les 10 % d'une classe d'âge qui reçoivent le plus de dépense éducative reçoivent seulement 20 % des dépenses éducatives totales. Cela

reste cependant énorme, parce que les 50 % du bas reçoivent environ 35 %. Si la courbe paraît égalitaire, elle est en fait extraordinairement inégalitaire puisque les 10 % qui reçoivent le plus de dépenses obtiennent 1,5 fois moins que les 50 % les moins riches qui, pourtant, sont cinq fois plus nombreux : en résumé, leur dépense par tête est bien trois fois plus élevée.

Si la situation paraît plus égalitaire qu'en 1910, cela signifie simplement que le système était encore plus stratifié hier qu'aujourd'hui. La plupart des classes sociales, à l'exception des milieux très bourgeois, s'arrêtaient au primaire ; et les classes bourgeoises avaient accès à un enseignement supérieur où le salaire des professeurs d'université n'avait rien à voir avec celui des instituteurs. Les écarts de stratification de l'appareil éducatif étaient beaucoup plus marqués qu'aujourd'hui.

Dans les sociétés coloniales, le degré de stratification scolaire était encore plus considérable. Pour résumer, les 10 % du haut, dans le cadre de l'Algérie de 1950, ce sont les enfants de colons qui représentent un peu

plus de 10 % de la population ; les autres, c'est-à-dire les « musulmans d'Algérie », comme on disait à l'époque, représentent 90 % de la population. Le système est complètement ségrégué, comme il l'était dans le Sud des États-Unis jusqu'aux années 1960, avec des écoles pour les Blancs et des écoles pour les Noirs. Ici, il y a des écoles pour les enfants de colons et des écoles pour les enfants musulmans algériens. Si on étudie les budgets de l'époque – je m'appuie ici sur un travail tout à fait passionnant mené par Denis Cogneau, un de mes collègues de l'EHESS, sur l'histoire des budgets coloniaux –, il se trouve que 80 % du budget éducatif total va aux enfants de colons, alors qu'ils ne représentent que 10 % de la population. En outre, ces dépenses sont financées par des impôts qui reposent principalement sur la population colonisée, puisque ce sont principalement des impôts indirects. En somme, l'État faisait payer des impôts à l'ensemble de la population, notamment aux populations colonisées, pour financer un système bénéficiant principalement aux enfants de colons.

Ainsi, qu'on le compare aux situations coloniales ou à la France de 1910, notre système éducatif actuel est plus ouvert et plus égalitaire. Mais l'évolution de long terme vers l'égalité n'est pas achevée. On pourrait se fixer des objectifs de répartition de l'investissement éducatif qui soient différents, sortir des grands discours abstraits. La construction d'une norme de justice sociale demande aussi la construction d'outils permettant au citoyen de délibérer, de vérifier ce qui est fait. Sur la question de la justice fiscale, par exemple, on a mis beaucoup de temps à développer un système qui, avec ces notions de revenu, de capital, de taux d'imposition, de barème d'imposition, permet en principe de vérifier quelle est la norme de justice fiscale sous-jacente. Dans le cas de l'éducation nationale, on a des systèmes multicritères où on ne vérifie pas réellement ce qu'on fait et qui, en pratique, mènent à ce genre de résultat. Beaucoup de choses pourraient être améliorées.

Vers un approfondissement de l'égalité des droits

Je cherche pour ma part à développer une approche qui se fonde d'abord sur l'égalité des droits d'accès à des biens fondamentaux : l'éducation, la santé mais aussi la participation politique. J'ai évoqué l'exemple du droit de vote en Suède, mais cela ne s'arrête pas évidemment à cette égalité du suffrage : sur la question du financement des campagnes politiques, des médias, etc., on pourrait imaginer un système beaucoup plus égalitaire. Je pense aussi et surtout à tout ce qui concerne la démocratie économique, c'est-à-dire l'égalité de participation dans la prise de décisions au sein des entreprises. Je me suis intéressé au système de codétermination ou de cogestion en Allemagne ou dans les pays d'Europe du Nord, où l'on compte jusqu'à 50 % des droits de vote pour les représentants des salariés. C'est insuffisant parce que les actionnaires ont toujours 50 % +1 en cas d'égalité des voix, mais cela veut tout de même dire que si une collectivité possède 10 ou 20 % du capital, la majorité peut basculer, y compris face à un

actionnaire qui possède 80 ou 90 % du capital. Cette transformation qui a eu lieu dans l'après-guerre en Allemagne ou en Suède n'est pas insignifiante, et les actionnaires français, britanniques ou étasuniens n'aimeraient pas du tout un système de ce type.

On pourrait même aller encore plus loin. Je défends par exemple l'idée que sur les 50 % des droits de vote des actionnaires, il faudrait limiter à 10 % ce qu'un actionnaire individuel peut posséder. Un tel système se rapprocherait d'une égalité du pouvoir tout en maintenant, dans des toutes petites entreprises, la possibilité que celui qui a apporté un peu de capital sur son projet personnel ait un peu plus de droits de vote que celui qui n'en a pas apporté et qui peut-être s'apprête lui-même à avoir son propre projet personnel.

Sur l'égalité face au pouvoir économique, j'essaie donc de développer ce type de réflexion. Cela n'implique pas une égalité complète de résultats, car il existe une diversité des aspirations individuelles : des personnes vont développer différents projets, et il n'y a pas d'égalité absolue, ni sur

les professions occupées ni sur les revenus. Quels types d'écart de revenus seraient raisonnables compte tenu des différences de subjectivité individuelle, de choix d'activité et de ce qui peut être nécessaire du point de vue des incitations dans le cadre de l'organisation économique et sociale? Des écarts de 1 à 3, de 1 à 5, peuvent être compatibles avec ces objectifs. En revanche, des écarts de 1 à 50 ne sont certainement pas justifiés, ce que montre une comparaison d'expériences historiques diverses.

Ces quelques ordres de grandeur me semblent représenter des niveaux d'inégalité soutenables, mais c'est bien sûr à la participation démocratique et à la délibération populaire d'en décider. Ce qui implique d'égaliser les capacités d'influence sur la scène politique. Nous en sommes très loin.

L'impôt progressif

Je voudrais conclure en insistant sur deux points ayant trait aux inégalités: la question de l'impôt progressif d'une part et la question de la destruction de la nature d'autre part.

Cette question de l'impôt progressif est très importante. D'abord, c'est un sujet très ancien. On voit dans le tableau suivant des exemples de propositions discutées en France dès le xviii^e siècle: Graslin était un urbaniste et économiste nantais, Lacoëte était un citoyen plus anonyme. Tous deux ont publié des brochures, comme il y en eut tant durant la période révolutionnaire, proposant pour le premier un impôt progressif sur le revenu, pour le second un impôt progressif sur l'héritage (ce que Lacoëte appelle «un droit national d'hérédité»). Ces systèmes, qui n'ont pas été adoptés à l'époque, ressemblent beaucoup à ce qui sera appliqué au xx^e siècle dans un certain nombre de pays. Du point de vue des idées, cela semble assez simple: le taux d'imposition part de 5 ou 6 % pour des revenus ou patrimoines inférieurs à la moyenne

Tabl. 1 — Quelques propositions d'impôt progressif en France au XVIII^e siècle

Graslin* : impôt progressif sur le revenu		Lacoste** : impôt progressif sur l'héritage	
multiple du revenu moyen	taux effectif d'imposition	multiple du patrimoine moyen	taux effectif d'imposition
0,5	5 %	0,3	6 %
20	15 %	8	14 %
200	50 %	500	40 %
1 300	75 %	1 500	67 %

* *Essai analytique sur la richesse et l'impôt, 1767.* ** *Du droit national d'hérédité, 1792.*

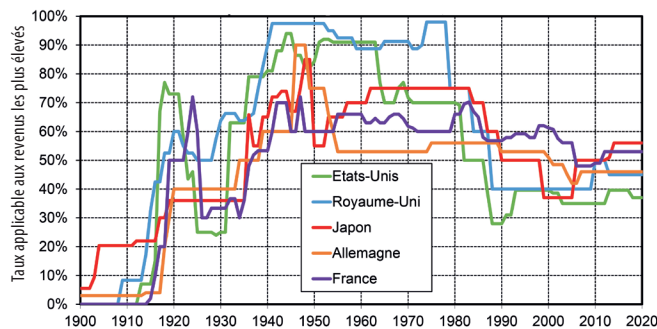
Lecture : Dans le projet d'impôt progressif sur le revenu présenté par Graslin en 1767, le taux effectif d'imposition passe graduellement de 5 % pour un revenu annuel de 150 livres tournois (environ la moitié du revenu moyen par adulte de l'époque) à 75 % pour un revenu de 400 000 livres (environ 1 300 fois le revenu moyen). On observe une progressivité comparable dans le projet d'impôt progressif sur l'héritage présenté par Lacoste en 1792.
Sources : voir piketty.pse.ens.fr/egalite.

et monte jusqu'à 60, 70 ou 80 % quand on atteint 100 fois ou 1 000 fois cette moyenne.

Un système de prélèvements progressifs a été mis en place fin 1792, début 1793, afin de financer les guerres, mais l'expérience s'est interrompue assez vite et le régime fiscal adopté à la fin de la Révolution française est un système absolument proportionnel d'imposition. De même, le mode d'imposition des successions est rigoureusement proportionnel : pendant tout le XIX^e siècle, les transmissions de parent à enfant sont taxées à 0,5 %, que vous laissiez 1 000 francs ou 1 million de francs. Il n'y a aucune tentative de redistribution.

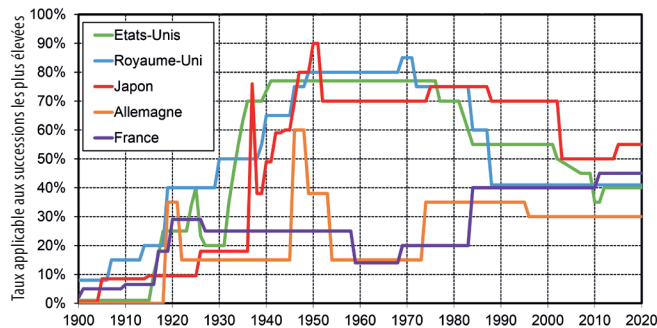
En 1901, cet impôt devient progressif, avec une tranche supérieure qui passe à 2,5 %. Elle va un peu augmenter ensuite à 5 ou 6 %, notamment afin de financer la loi de 1910 sur les retraites. Mais il faut vraiment attendre la Première Guerre mondiale pour observer un mouvement très spectaculaire vers l'impôt progressif (fig. 12 et 13). Le taux supérieur d'impôt sur le revenu en France, qui s'applique sur les revenus les plus élevés, était de

Fig. 12 — L'invention de la progressivité fiscale :
le taux supérieur de l'impôt sur le revenu, 1900-2020



Lecture : Le taux d'imposition applicable aux revenus les plus élevés était en moyenne de 23% aux États-Unis de 1900 à 1932, de 81% entre 1932 à 1980, et de 39% entre 1980 et 2020. Sur ces mêmes périodes, le taux supérieur a été de 30%, 89% et 46% au Royaume-Uni, de 26%, 68% et 53% au Japon, de 18%, 58% et 50% en Allemagne, et de 23%, 60% et 57% en France. La progressivité fiscale a été maximale au milieu du siècle, particulièrement aux États-Unis et au Royaume-Uni.
Sources et séries : voir piketty.pse.ens.fr/legalite

Fig. 13 — L'invention de la progressivité fiscale :
le taux supérieur de l'impôt sur les successions, 1900-2020

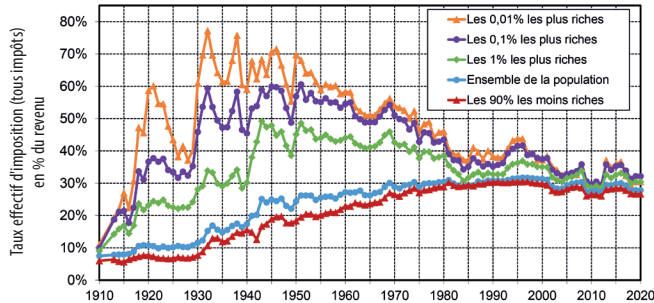


Lecture : Le taux d'imposition applicable aux successions les plus élevées était en moyenne de 12% aux États-Unis de 1900 à 1932, de 75% entre 1932 à 1980, et de 50% entre 1980 et 2020. Sur ces mêmes périodes, le taux supérieur a été de 25%, 72% et 46% au Royaume-Uni, de 9%, 64% et 63% au Japon, de 8%, 23% et 32% en Allemagne, et de 15%, 22% et 39% en France. La progressivité fiscale a été maximale au milieu du siècle, particulièrement aux États-Unis et au Royaume-Uni.
Sources et séries : voir piketty.pse.ens.fr/legalite

0% jusqu'en 1914, puisque la France n'avait pas d'impôt sur le revenu jusqu'à cette date. Pendant la Première Guerre mondiale, les choses évoluent très rapidement, notamment aux États-Unis dès la fin des années 1910. Le processus y a été très compliqué, il a fallu passer par une révision de la constitution en 1913, mais il y avait une très forte demande sociale de justice fiscale à l'époque dans le pays. Une des obsessions des Américains était de ne surtout pas devenir aussi inégalitaires et oligarchiques, ploutocratiques, que la vieille Europe. L'Europe était considérée comme incroyablement inégalitaire et l'idée commune, que partageaient aussi des économistes relativement conservateurs, était la suivante : le principal danger qui guette le pays, c'est de devenir aussi inégalitaire que l'Europe, ce qui tuerait complètement le système démocratique.

À partir de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, les États-Unis se soucient donc beaucoup de cette question et, dès lors que l'impôt sur le revenu sera rendu possible par la révision constitutionnelle de 1913, il sera

Fig. 14 — Taux effectifs et progressivité aux États-Unis, 1910-2020



Lecture : De 1915 à 1980, le système fiscal était fortement progressif aux États-Unis, dans le sens où les taux effectifs d'imposition acquittés par les plus hauts revenus (tous impôts confondus, et en % du revenu total avant impôts) étaient significativement plus élevés que le taux effectif moyen acquitté par l'ensemble de la population (et en particulier par les 90 % des revenus les plus bas). Depuis 1980, le système fiscal est faiblement progressif, avec des écarts limités de taux effectifs d'imposition. **Sources et séries :** voir piketty.pse.ens.fr/egalite

utilisé avec une ampleur impressionnante. Ce phénomène commence dès le début des années 1920, et se renforce avec l'élection de Roosevelt en 1932. Entre 1932 et 1980, pendant un demi-siècle, le taux supérieur d'imposition aux États-Unis va être de 80 % en moyenne, et montera même à 91 % sous Roosevelt. En outre, ces taux concernent uniquement l'impôt fédéral sur le revenu : à cela s'ajoutaient les impôts des États qui s'élevaient à 5, 10 ou 15 % selon les cas.

Non seulement cela n'a pas fait disparaître le capitalisme étasunien – on aurait eu le temps de s'en rendre compte en un demi-siècle –, mais cela correspond à la période de prospérité maximale du pays et à sa domination économique maximale sur le reste du monde. Pour quelle raison ? Tout simplement parce que des écarts de revenu de 1 à 50 ou de 1 à 100 ne servent pas à grand-chose. Je ne dis pas qu'il est souhaitable d'avoir une égalité complète : peut-être faut-il des écarts de 1 à 5, de 1 à 10 – sur la base des données dont je dispose, je pense qu'un écart de 1 à 5 serait très bien. Mais rien ne justifie des écarts de 1 à 50 ou de 1 à 100 quand on compare les différentes sociétés sur lesquelles on possède des données. Aux États-Unis, une forte compression de ces écarts par l'impôt progressif n'a empêché ni la croissance économique ni l'innovation (fig. 14).

Le véritable facteur de prospérité, c'est l'éducation. Jusqu'au milieu du xx^e siècle, les États-Unis possèdent une avance éducative considérable sur le reste des pays occidentaux. Dans les années 1950, 90 % d'une classe

d'âge est scolarisée au lycée aux États-Unis, contre 20 % en Allemagne, en France ou au Japon. Dans ces pays, il faut attendre les années 1980-1990 pour atteindre un tel accès quasi universel à l'enseignement secondaire. L'avance étasunienne en termes de productivité, notamment dans le secteur industriel, vient de cette avance éducative.

Dans les années 1980, avec l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan, le pays bascule dans un autre régime. Reagan prend appui sur la défaite au Vietnam, sur la défaite de Carter face à l'Iran, etc., pour revenir sur la politique rooseveltienne. Il estime que le pays est allé beaucoup trop loin, ce qui l'a rendu quasiment communiste ; il faut faire renaître l'entrepreneur étasunien en baissant ces taux supérieurs, qui descendent jusqu'à 28 %. C'est la réforme fiscale de 1986, qui est la définition même du reaganisme. Plus jamais on ne remontera au niveau précédent.

Ce bouleversement fiscal était censé dynamiser la croissance : en pratique, la croissance étasunienne a été divisée par deux entre les années 1950-1990 et les années 1990-2020. De

toute évidence, cela n'a pas fonctionné, mais on est toujours aujourd'hui dans cette phase politico-idéologique – même si, bien sûr, le système de financement des partis politiques et des médias n'y est pas étranger.

L'histoire de l'impôt progressif au cours du xx^e siècle est donc très riche. Ce système a joué un rôle important, dans la période 1914-1980, pour rendre acceptable la montée générale de la pression fiscale. Il n'était pas possible, pour financer l'État social, de ponctionner seulement les 1 % les plus riches. Mais pour que le reste de la population accepte qu'une part croissante des richesses soit collectivisée pour financer l'éducation et la santé, il a quand même fallu que les classes moyennes et les classes populaires aient la certitude que les plus riches paient au moins autant qu'elles. De ce point de vue, la montée en puissance de l'impôt progressif a été un facteur décisif pour construire l'État social, a constitué un contrat fiscal rendant acceptable ce prélèvement croissant.

Aujourd'hui, à l'inverse, cela pose beaucoup de problèmes. Les classes moyennes

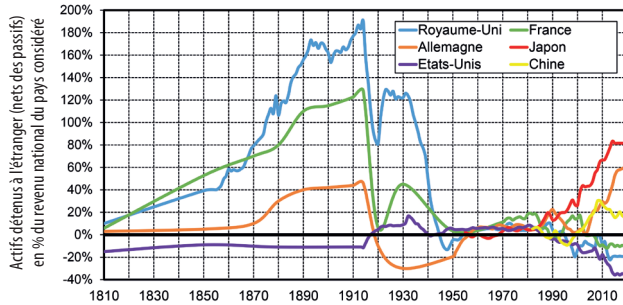
et les classes populaires peuvent avoir l'impression – et ce n'est pas qu'une impression, d'ailleurs – que les plus riches échappent très largement à l'impôt puisque, malgré les taux théoriques, il existe beaucoup d'échappatoires et de dispositifs d'optimisation fiscale.

On observe une évolution similaire pour l'impôt sur les successions (fig. 13, p. 60). Il est frappant de constater à quel point les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon sont montés haut sur le taux supérieur au milieu du xx^e siècle, contrairement à la France ou à l'Allemagne par exemple – en partie parce que, dans ces deux pays, la redistribution du patrimoine s'est faite par la guerre, par la destruction, par l'inflation. Il est d'ailleurs très intéressant d'observer que la seule période durant laquelle l'Allemagne a connu un taux élevé d'impôt sur les successions (et aussi d'impôt sur le revenu) se situe entre 1945 et 1948, où celui-ci atteint 90 %. Cela correspond au moment où la politique fiscale de l'Allemagne est fixée par les Américains : c'est le Allied Control Council qui détermine les barèmes d'imposition en Allemagne. Les

États-Unis ne font pas cela pour punir les élites allemandes, puisqu'ils font la même chose chez eux. Dans la vision étasunienne de l'époque, cela fait partie du «package civilisationnel» : on apporte les institutions démocratiques avec les institutions fiscales permettant d'éviter que la démocratie ne devienne une ploutocratie. Comme cela paraît exotique aujourd'hui ! Pourtant, ce n'est pas si lointain et il est important de revenir sur cette histoire pour prendre la mesure des transformations qui peuvent survenir sur ces questions.

Il reste un dernier point important, dans la réduction historique des inégalités au xx^e siècle, sur lequel je voudrais insister maintenant : la chute des actifs internationaux, et notamment des actifs coloniaux (fig. 15). Ce phénomène concerne notamment le Royaume-Uni et la France : jusqu'en 1913, ces deux pays étaient dans une phase considérable d'accumulations d'actifs sur le reste du monde. Ces actifs prenaient la forme d'actions dans le canal de Suez, dans des chemins de fer en Russie ou en Argentine, de dettes

Fig. 15 — Les actifs étrangers en perspective historique : le sommet colonial franco-britannique



Lecture : Les actifs étrangers nets, c'est-à-dire la différence entre les actifs détenus à l'étranger par les propriétaires résidant dans le pays considéré (y compris le gouvernement) et les actifs détenus dans ce pays par les propriétaires du reste du monde, s'élevait en 1914 à 191% du revenu national au Royaume-Uni et à 125% en France. En 2020, les actifs étrangers nets atteignent 82% du revenu national au Japon, 61% en Allemagne et 19% en Chine. **Sources et séries :** voir piketty.pse.ens.fr/legalite

publiques qui avaient été imposées à Haïti, au Maroc, en Chine ou dans l'empire Ottoman et qui étaient de véritables tributs militaires. De toute part, ces propriétaires possédaient des créances qui représentaient au total plus d'une année de revenu national pour la France, près de deux années de revenu national pour le Royaume-Uni, et qui rapportaient – en intérêts, en dividendes ou en loyer – 5 % de revenu national pour la France et près de 10 % pour le Royaume-Uni. Rien que pour

la France, cela représentait l'équivalent de la production industrielle de tout le Nord-Est du pays et cela permettait de financer un déficit commercial structurel. Entre 1880 et 1914, le déficit commercial s'élève à 2 ou 3 %, mais entre 5 et 10 % du revenu national arrive du reste du monde sous forme de revenu et de capital. Cela permet non seulement de financer ce déficit commercial, mais aussi de continuer à racheter le reste du monde. C'est l'équivalent d'une situation où vous payez un loyer à votre propriétaire qui, avec ce loyer, rachète le reste de l'immeuble.

Ce sont des situations d'une grande violence, qui ne se maintenaient que dans le cadre de relations de domination coloniale et militaire. Avec la Première Guerre mondiale, ce système va s'effondrer. D'une part, du fait de la nouvelle situation internationale : expropriations, dénonciation des bons du trésor russes par les bolcheviks après leur prise du pouvoir, nationalisation du canal de Suez, etc. Mais aussi, d'autre part, par le coût des guerres : les propriétaires français ou britanniques sont contraints de vendre

une grande partie de leurs créances à l'étranger pour prêter à l'État afin de financer les guerres, les guerres elles-mêmes détruisant le reste de leur capital industriel. On a là un processus un peu absurde d'autodestruction, qui est au cœur de l'histoire de l'Europe entre 1914 et 1945.

Que faire de la dette ?

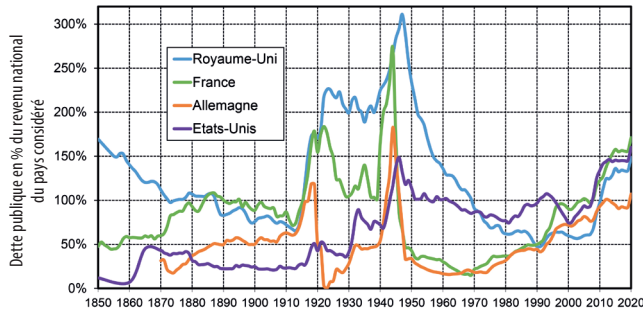
Du point de vue des propriétés, ces actifs coloniaux et étrangers d'avant 1914 se traduisent en dettes publiques 30 ans plus tard, en 1945. Celles-ci atteignent 200 ou 300 % du revenu national, c'est-à-dire encore plus que la Grèce aujourd'hui – sauf qu'à l'époque, c'était en Allemagne, en France ou au Royaume-Uni, soit des économies d'une taille autrement plus importante. La leçon que nous pouvons en retenir est la suivante : on s'est débarrassé très vite de ces dettes, qui n'ont jamais été remboursées. On s'en est débarrassé de plusieurs façons : par des annulations pures et simples, et par de l'inflation, ce qui n'est pas

forcément la meilleure méthode, l'Allemagne et le Japon étant d'ailleurs à ce titre les cas les plus intéressants (fig. 16).

L'Allemagne connaît une première période d'inflation très forte dans les années 1920, qui lui permet de se débarrasser de la dette publique née de la Première Guerre mondiale. Mais cette inflation détruit la société et contribue à la montée du nazisme. Après la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement allemand invente une autre solution pour se débarrasser de la dette publique sans inflation : une réforme monétaire divisant par 100 la valeur des dettes anciennes, couplée à un système de prélèvements exceptionnels sur les très hauts patrimoines afin de compenser les pertes subies par les petits et moyens patrimoines, avec un taux qui monte jusqu'à 50 % du stock de patrimoine pour les fortunes les plus élevées. Cette réforme est adoptée en 1952 et va s'appliquer jusqu'aux années 1980.

Quand on entend les discours économiques allemands actuels sur la nécessité pour la Grèce de payer sa dette jusqu'au dernier euro, ce temps-là paraît bien loin...

Fig. 16 — La dette publique : entre accumulations et annulations



Lecture : La dette publique a fortement progressé à la suite des deux guerres mondiales, pour atteindre entre 150 % et 300 % du revenu national en 1945-1950, puis de chuter brutalement en Allemagne et en France (annulations de dette, impôts exceptionnels sur la fortune privée, inflation élevée), et plus graduellement au Royaume-Uni et aux États-Unis. La dette a de nouveau fortement progressé à la suite des crises financières et épidémiques de 2008 et 2020. **Note :** il n'est pas tenu compte ici de la dette allemande issue du Traité de Versailles (1919), soit plus de 300 % du revenu national de l'époque, dont le remboursement n'a jamais véritablement commencé. **Sources et séries :** voir piketty.pse.ens.fr/legalite

Il en est souvent ainsi : les acteurs dominants de l'Histoire ont la mémoire courte, surtout quand cela les arrange. Mais je pense que nous devons lutter contre cette amnésie historique. Il est essentiel de comprendre que, au cours de l'Histoire, les problèmes de dette publique ont été réglés de différentes façons, qu'il n'y a pas une seule bonne méthode. On pourrait même remonter jusqu'à la Révolution française avec la banqueroute des deux tiers.

Un niveau de dette publique tel que celui que l'on connaît aujourd'hui, après le Covid, n'est pas inédit et a déjà été rencontré de multiples fois, en particulier dans l'histoire européenne. La première bonne nouvelle, c'est qu'on s'en est toujours sorti. La seconde bonne nouvelle, c'est qu'il y a une diversité de solutions avec une répartition de l'ajustement et de ses coûts très différente selon les cas. Derrière ces chiffres, il y a donc un conflit social, un conflit politique : on n'est pas endetté vis-à-vis de la planète Mars, c'est un endettement qui est domestique et qui doit être traité politiquement. Revenir sur l'histoire permet d'ouvrir l'étendue des possibles et de se rendre compte que les situations sont moins fermées que ce que l'on prétend parfois.

Je veux aussi insister sur le fait que le développement de l'État social n'est pas une simple opération de redistribution monétaire : c'est aussi et surtout un mouvement de démarchandisation. Ce qu'illustre la montée de secteurs comme l'éducation, la santé, les retraites, les logements ou les infrastructures,

c'est qu'on peut tout à fait organiser des chantiers de l'économie en dehors d'une logique marchande et capitaliste. Cela paraît trivial, mais un secteur comme la santé représente 10 % du revenu national. C'est beaucoup plus que l'industrie automobile, par exemple, et c'est un secteur qui, dans la plupart des pays, est principalement structuré par des financements publics. Au-delà de l'État, ce secteur rassemble une grande diversité d'acteurs lucratifs et non lucratifs, d'associations, etc. Ce n'est pas forcément ce qu'il y a de mieux mais la comparaison entre le système étasunien – qui repose davantage sur des structures lucratives – et le système européen ne tourne pas à l'avantage du premier. Comme on le sait, le premier coûte beaucoup plus cher et ses résultats en termes de santé publique sont catastrophiques par rapport au système européen.

Il se développe donc un système de financement et d'organisation publics, selon des critères de gestion qui ne sont pas la recherche du profit. C'est évidemment le cas dans l'éducation, par exemple. Au Chili, le régime de

Pinochet était allé très loin pour essayer d'instaurer un secteur lucratif dans l'éducation, mais cela avait été un échec considérable. De même, il existe des sociétés par actions, comme la Trump University aux États-Unis, qui ne fonctionnent pas non plus. Les institutions privées étasuniennes dans le milieu éducatif ne font pas de profits, ne distribuent pas de profits. Cela ne signifie pas qu'elles sont parfaites – il y a un accaparement du pouvoir par des donateurs qui font admettre leurs enfants, des choses tout à fait regrettables. Néanmoins, quand vous mettez telle somme d'argent à Stanford ou Harvard, cela ne vous donne pas jusqu'à la fin des temps 50 % des droits de vote. Les relations de pouvoir sont un peu différentes de celles des sociétés par actions. Et personne ne voudrait, que ce soit dans l'éducation ou la santé, revenir ou développer un système purement lucratif. Pour quelle raison? Parce qu'on s'est rendu compte, collectivement et historiquement, que la recherche du profit peut, dans beaucoup de secteurs, détruire les incitations intrinsèques qui font qu'on enseigne, qu'on soigne, etc.

Cette grande leçon vaut non seulement pour l'éducation et la santé, mais aussi pour la culture, les médias, où la recherche du profit et l'actionnariat privé posent beaucoup de problèmes. C'est pourquoi de nombreuses structures non lucratives – des fondations, des associations – qui existent à *Ouest France*, au *Guardian*, etc., se sont développées depuis longtemps. Rien n'est parfait dans toutes ces expériences, mais cela fait longtemps qu'on a commencé à y réfléchir, dans des domaines aussi variés que les transports, la distribution d'énergie, les systèmes de régie communale, l'eau, etc.

Sur le long terme, je pense que ce processus de démarchandisation devrait se poursuivre, s'étendre à des secteurs de plus en plus importants, et qu'il pourrait potentiellement représenter la quasi-totalité de l'activité économique du pays, avec une décentralisation, avec des acteurs associatifs, communaux, en s'appuyant sur un financement collectif grâce à l'impôt progressif sur le revenu et sur le patrimoine, et sur une meilleure répartition du pouvoir dans les entreprises et dans le

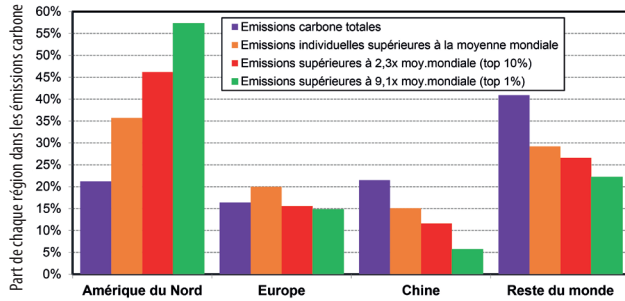
secteur lucratif résiduel, comme je l'ai évoqué plus tôt. Beaucoup de choses sont à inventer, mais le point important est qu'il ne s'agit pas simplement d'une redistribution monétaire. Cela va bien au-delà. Sur ce mouvement de démarchandisation de pans entiers de l'économie, il n'y aura pas de retour en arrière.

Nature et inégalités

Je voudrais conclure ce texte en interrogeant cette articulation entre nature, culture et inégalités à travers la destruction de la nature, du capital naturel. Je vais évoquer ici quelques résultats concernant le réchauffement climatique et les émissions carbone; mais on pourrait citer des données tout aussi intéressantes sur d'autres dimensions des atteintes à la nature. Le point important, sur lequel je voudrais insister, c'est que la question des inégalités et celle des défis climatiques et environnementaux sont intimement liées.

On ne peut imaginer de solution crédible au défi du réchauffement sans une réduction

Fig. 17 — La répartition mondiale des émissions carbone 2010-2018



Lecture : La part de l'Amérique du Nord (États-Unis-Canada) dans les émissions carbone totales (directes et indirectes) est de 21 % en moyenne en 2010-2018 ; elle passe à 36 % des émissions individuelles supérieures à la moyenne mondiale (6,2 t CO₂e par an), 46 % des émissions supérieures à 2,3 fois la moyenne mondiale (soit le top 10% des émissions individuelles mondiales, responsables de 45 % des émissions totales, vs 13 % pour les 50 % les moins émetteurs), et 57 % des émissions supérieures à 9,1 fois la moyenne (soit le top 1% des émissions individuelles mondiales, responsables de 14 % des émissions). **Sources et séries :** voir piketty.pse.ens.fr/egalite

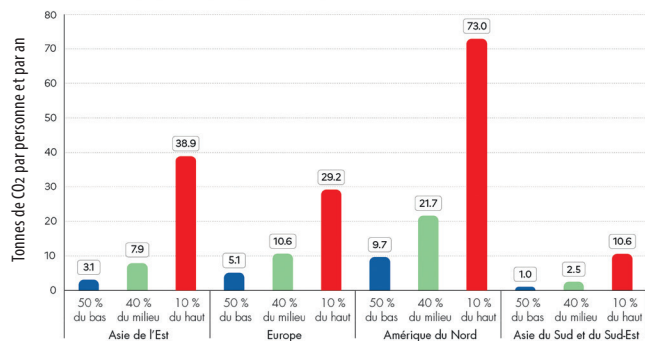
draïstique des inégalités et sans une nouvelle étape d'évolution vers davantage d'égalité. D'abord, à cause des inégalités considérables Nord-Sud entre pays émetteurs, ensuite à cause des inégalités d'émissions à l'intérieur des pays.

Pour les inégalités au niveau international, le graphique ci-dessus (fig. 17) est tiré de recherches menées avec Lucas Chancel, de notre laboratoire sur les inégalités mondiales.

La répartition des émissions carbone totales, en masse, est indiquée en violet : on voit que l'Amérique du Nord, l'Europe et la Chine sont à des niveaux comparables. Sauf que cela correspond à des populations très différentes, et à une répartition des émissions très différente. Par ailleurs, il faut souligner que ces données sont corrigées sur le contenu en importation des émissions : très souvent, en effet, on se contente de regarder les émissions territoriales en oubliant toutes les émissions qui ont été sous-traitées à l'extérieur du pays et qu'on a consommées ensuite en important les biens en question. En intégrant cette dimension, ce graphique donne donc une vision un peu plus équilibrée de la situation.

Mais ce sont surtout les autres couleurs qu'il faut regarder. Les barres vertes, par exemple, représentent non pas la répartition des émissions totales mais celle des très gros émetteurs, soit les émissions individuelles supérieures à plus de neuf fois la moyenne mondiale. La moyenne mondiale, pour les 7 milliards d'humains, s'élève à environ

Fig. 18 — Émissions par personne par région du monde, 2019
Émissions par personne par région du monde, 2019



Lecture : L’empreinte carbone individuelle se compose des émissions résultant de la consommation intérieure, des investissements publics et privés et des importations nettes de biens et services en provenance du reste du monde. Estimations modélisées fondées sur la combinaison systématique de données fiscales, d’enquêtes auprès des ménages et de tableaux des entrées-sorties. Émissions divisées à parts égales au sein des ménages. **Sources :** wir2022.wid.world/methodology et Chancel (2021).

6 tonnes de carbone. Les émissions représentées en vert correspondent donc à plus de 54 tonnes par personne; elles sont l’équivalent du top 1 % des émissions individuelles au niveau mondial et représentent à elles seules plus d’émissions que les 50 % de la planète qui émettent le moins de carbone. Plus de 55 % de ces émissions proviennent d’Amérique du Nord, puis vient l’Europe, et enfin la Chine.

Cette répartition mondiale des responsabilités face aux émissions carbone est donc totalement asymétrique. On pourrait d’ailleurs imaginer que lorsque les catastrophes climatiques deviendront encore plus considérables qu’aujourd’hui, certains pays puissent demander des comptes à d’autres et éventuellement revoir leur régime commercial avec eux. Je ne sais pas quel degré de catastrophe il faudrait atteindre pour en arriver là, mais le fait est que la situation actuelle est très asymétrique.

Le deuxième point concerne les inégalités à l’intérieur même des pays. Ce graphique (fig. 18), issu du *Rapport sur les inégalités mondiales 2022*, montre les niveaux d’émissions carbone en tonne par habitant selon le même type de répartition que celle que nous avons vue avec les revenus et les patrimoines, en comparant les 50 % du bas (ceux qui émettent le moins de carbone), les 10 % du haut et les 40 % du milieu. En Europe, les 50 % qui émettent le moins de carbone – qui correspondent plus ou moins aux 50 % les plus pauvres – sont à peu près à 5 tonnes (4 ou 4,5 tonnes pour

la France). Pour avoir un niveau d'émissions carbone soutenable, il faudrait réduire ces émissions à 2 tonnes ou 3 tonnes. Ce groupe est donc presque dans les clous par rapport aux objectifs officiels pour 2030, 2040. En revanche, les 10 % du haut sont à 29 tonnes, 30 tonnes, 35 tonnes par personne. Et si l'on prend les 1 % du haut, on monte en Europe à 60, 70 tonnes. Aux États-Unis, les 10 % du haut sont déjà à plus de 70 tonnes.

Une politique de réduction des émissions qui viserait toute la population dans les mêmes proportions rencontrerait donc inévitablement des problèmes. En effet, il sera très difficile de convaincre des personnes qui émettent 4 ou 5 tonnes qu'ils doivent réduire leurs émissions dans une même proportion que des personnes qui sont à 30 ou 70 tonnes. Comment imaginer que des stratégies visant à augmenter ou à laisser augmenter les prix de l'énergie dans les mêmes proportions pour tout le monde puissent emporter l'adhésion ? Bien au contraire, ces politiques ne pourront que susciter des révoltes fiscales de type Gilets jaunes dans les années et décennies à

venir. D'autant que, bien souvent, ces solutions épargnent les consommations énergétiques des plus riches (le kérosène d'avion, notamment).

On a donc du mal à voir comment faire face à ces défis autrement qu'en demandant à ceux qui émettent le plus de carbone des réductions proportionnellement beaucoup plus fortes. Cela exigerait la mise en place d'un véritable système doté d'outils comme une carte carbone progressive. Cela passerait aussi nécessairement par une réduction assez draçastique des écarts de revenus et de fortunes.

Conclusion

Travaillant sur des données historiques, je serais bien en peine de prédire l'évolution de la situation et quelles formes l'avenir pourra prendre. Je me hasarderai toutefois à deux hypothèses.

D'abord, dès lors que les conséquences du changement climatique seront ressenties

de façon beaucoup plus concrète dans la vie de chacun, il n'est pas impossible que les attitudes face au système économique changent très rapidement, en Europe comme dans le reste du monde.

D'autre part, j'espère vous avoir convaincu que l'histoire des inégalités n'est pas un long fleuve tranquille. Beaucoup de batailles pour l'égalité ont été menées, peuvent être menées, ont été gagnées. Il y a un mouvement de long terme, limité mais réel, vers l'égalité. Ces questions d'économie, de finance, de dettes publiques, de répartition des richesses, sont trop importantes pour être abandonnées à un petit groupe d'économistes et d'experts, souvent très conservateurs. Au lieu d'ouvrir la focale historique et comparative, ils regardent trop souvent par le petit bout de la lorgnette des solutions uniques. Nous avons besoin que d'autres chercheurs en sciences sociales – des historiens, des sociologues, des politistes, des anthropologues, des ethnologues – s'emparent de ces objets, y compris dans leurs dimensions techniques, et prennent position. Il ne faut pas abandonner

ces questions à d'autres. Cette démocratisation du savoir économique, historique, peut, doit et devrait constituer une partie importante d'un mouvement visant à la démocratisation de la société dans son ensemble et à une meilleure répartition du pouvoir.

Je vous remercie pour votre attention.

Références

- CHANCEL, Lucas, THOMAS PIKETTY, Emmanuel SAEZ,
Gabriel ZUCMAN *et al.* (coord.)
2022 *Rapport sur les inégalités mondiales 2022*, Paris, édi-
tions du Seuil/World Inequality Lab.
- PIKETTY, Thomas
2021 *Une brève histoire de l'égalité*, Paris, Éditions du
Seuil.
2019 *Capital et idéologie*, Paris, Éditions du Seuil.
- World Inequality Database :
<https://wid.world/>
- Support de la conférence :
<http://piketty.pse.ens.fr/files/Piketty2022SE.pdf>

Crédits

Les graphiques reproduits dans le présent ouvrage sont
tirés des deux livres suivants :

Une brève histoire de l'égalité, Thomas Piketty,
© Éditions du Seuil, 2021
pour les figures 5 à 17 et le tableau 1 ;

Rapport sur les inégalités mondiales 2022, Lucas Chancel,
Thomas Piketty, Emmanuel Saez, Gabriel Zucman,
© Éditions du Seuil, 2022
pour les figures 1 à 4 et 18.

TABLE

Y a-t-il des inégalités naturelles ? La longue marche vers l'égalité	7
L'évolution des inégalités et des régimes inégalitaires	12
Les inégalités de revenus	17
Les inégalités de patrimoine	23
Les inégalités de genre	26
Une marche contrastée vers l'égalité en Europe	30
L'exemple suédois	39
La montée de l'État social : l'exemple des dépenses d'éducation	43
Vers un approfondissement de l'égalité des droits	54
L'impôt progressif	57
Que faire de la dette ?	70
Nature et inégalités	77
Conclusion	83
Références	86
Crédits	86

COLLECTION CONFÉRENCES
EUGÈNE FLEISCHMANN

1. Marshall SAHLINS, *Les Lumières en anthropologie ?*
2. Luc DE HEUSCH, *Charisme et royauté*
3. Raymond BOUDON, *Quelle théorie du comportement pour les sciences sociales ?*
4. Jean LEVI, *Hiérarchie et sacrifice en Chine ancienne*
5. William F. HANKS, *Pour qui parle la croix ?*
6. Françoise HÉRITIER, *Le rapport frère-sœur, pierre de touche de la parenté*
7. Maria COUROCLI, *L'euro-péanisme mis en question: récits ethno-orientalistes de la crise grecque*
8. Patrick WILLIAMS, Martin OLIVERA & Victor Alexandre STOICHITA, *Roms en Europe, sous le regard de trois ethnologues*
9. Jeanne FAVRET-SAADA, *Une anthropologie des polémiques à enjeux religieux: le cas des affaires de blasphème*
10. Didier FASSIN, *Le monde à l'épreuve de l'asile. Essai d'anthropologie critique*
11. Alain CABANTOUS, *Une histoire de la nuit est-elle possible ?*
12. Stephen HUGH-JONES, *Femmes indisciplinées. Le corps-tube, de la Renaissance italienne à l'Amazonie*